

# Outreau : complotisme, émotion... Il y a un problème avec la protection de l'enfance

Publié le 11-06-2015 à 14h09 - Modifié à 16h03

2 réactions | 3297 lu



Temps de lecture : 6 minutes



Par **Florence Rault**  
Avocate pénaliste

**LE PLUS.** Le 5 juin 2015, Daniel Legrand a été reconnu innocent dans l'affaire d'Outreau, dix ans après la tenue d'un procès lors duquel il avait déjà été blanchi. Ce troisième et dernier épisode a mis en lumière les dérives complotistes de certaines associations de protection de l'enfance, sur lesquelles l'avocate pénaliste Florence Rault souhaite aujourd'hui revenir.

Édité par [Henri Rouillier](#) Auteur parrainé par [Daphnée Lepertois](#)

Partager 20 20 1 2  
Réagir 2

Recevoir les alertes





Daniel Legrand lors de son procès, le 19 mai 2015 à Rennes (D.MEYER/AFP).

[Daniel Legrand était innocent](#). Il n'avait rien fait. Il n'y avait depuis longtemps aucun doute là-dessus. Lui avoir imposé cette nouvelle épreuve d'une audience de trois semaines est plus qu'une mauvaise action. Épreuve partagée par toutes les victimes de cette terrible catastrophe judiciaire à qui on a demandé de revivre le cauchemar.

### **Un dossier qui n'aurait jamais dû revenir**

Cet épisode fut le fruit de la convergence entre quelques magistrats qui n'ont toujours pas compris et quelques illuminés qui font commerce de la souffrance des enfants.

Espérons qu'après cet ultime et pénible épisode, se referme définitivement un dossier qui n'aurait jamais dû revenir. Retour qui illustre au-delà de toutes limites ce que peut générer un traitement inadapté, aveugle, et l'exploitation par certains, militants voire fanatiques, d'accusations dont personne n'a seulement essayé dès le départ de comprendre le sens, l'objet, les motivations, convaincu que "l'enfant dit le vrai" et que toute accusation proférée par un mineur, est une vérité qui ne se discute pas. Militants et fanatiques que l'on voit en rage parce que frustrés d'un aliment pour nourrir leur fantasme : les réseaux de notables pédophiles.

Si la justice a finalement pu, sauvant cette fois-ci son honneur, faire son travail d'analyse et de critique, celui-ci n'a pu intervenir que tardivement, après que se soient accumulés tant d'erreurs, de bêtise, d'impostures, de malheurs, de dégâts irréversibles.

### **Des familles détruites pour satisfaire les complotistes**

On a déjà dit beaucoup de choses sur le drame vécu par les acquittés d'Outreau et il faudra le répéter pour que personne n'oublie que jamais la fin ne doit justifier les moyens. La répression et le traitement de la question pédophile sont des questions essentielles pour notre société. Et la justice pénale doit y prendre toute sa part. Mais sûrement pas en cédant à la clameur, et en violant toutes ces règles comme ce fut le cas pour Outreau.

Bien sûr qu'il faut protéger les enfants et que la perversion sexuelle existe. Qui pourrait dire le contraire ? Mais faut-il pour autant brutaliser, voir massacrer des innocents pour faire avancer la protection de l'enfance ?

Faut-il détruire des familles [pour satisfaire les complotistes](#), ces illuminés qui, utilisant les réseaux, bénéficiant de financement trouble, multiplient pressions et injures sous le prétexte de protéger l'enfant ?

### **La pression de ces associations sur la justice est préoccupante**

Malheureusement, en dehors des acquittés les plus célèbres de France, des dizaines d'anonymes restent pourtant accusés dans des conditions parfois délirantes, d'abus sexuels inexistantes.

Et le rôle de certaines associations et la pression qu'elles exercent sur le traitement de ce genre de dossiers est devenu réellement préoccupant.

[Il y a 11 ans, au moment où avait éclaté le scandale, j'avais appelé l'attention sur le caractère important des manquements judiciaires dans ce domaine.](#)

Les choses ont heureusement évolué, et des progrès ont été accomplis. Même si nombre d'allégations d'abus sexuels laissent encore la justice désespérée. Pas si étonnant quand on vit ces affaires de l'intérieur.

### **La confusion et la dictature de l'émotion**

Comment en est-on arrivés là ? Souvenons-nous du contexte de la fin des années 1990, qui a vu l'irruption massive de la question pédophile dans l'actualité.

L'évolution du rapport à l'enfant dans nos sociétés a donné à celui-ci une certaine sacralité et profondément modifié la notion de "protection de l'enfance". À juste titre pour l'essentiel, et notamment pour les questions de pédophilie et d'inceste qui sortaient enfin des territoires obscurs du non-dit où on préférait les cacher.

Malheureusement cette sortie s'est faite dans la confusion et sous la dictature de l'émotion. Trois phénomènes l'expliquent. Tout d'abord le rôle des médias, tout à leur concurrence relayèrent les thèses les plus fantaisistes, notamment sur l'existence de réseaux de notables. À la clameur de la presse se mêlèrent dès ce moment les voix de mouvements et d'associations s'affirmant "de protection de l'enfance", qui bénéficiaient d'une légitimité immédiate et d'une influence surprenante. Et comme d'habitude la sphère politique ne voulut pas être en reste, multipliant les surenchères. La sacralisation de la parole de l'enfant a pris des proportions quasi religieuses.

## **Le juge Burgaud n'était pas seul**

Sous cette triple pression, la justice eu du mal à résister. [Face au déferlement, nous fûmes quelques-uns à essayer de l'endiguer.](#) Ce furent des années difficiles pour la défense.

Les fausses allégations se multiplièrent, se nourrissant parfois de délires. Combien de vies détruites ? D'innocents condamnés dans le doute ? De suicides ? Pierre, Jean-Paul, Yannick et les autres, vous en savez quelque chose...

À l'époque, le jeune juge d'instruction Burgaud ne fut pas le seul à se laisser déborder, envahir par un dossier trop grand pour lui. Il y en eut d'autres, cédant aux fantasmes, à la pression, à l'intimidation, à l'impuissance.

Il serait de mauvaise foi de nier les progrès accomplis, comme vient de le démontrer le déroulement de l'audience de Rennes, que ce soit dans la conduite des débats et dans la qualité des réquisitions de l'avocat général.

## **Les associations, de la spéculation sur le mal-être**

Malheureusement l'émotion justifiée de l'opinion face aux affaires de pédophilie continue à alimenter l'activisme [d'une galaxie d'associations dont le but et les motivations se confondent parfois avec les dérives de leurs membres les plus actifs.](#) Mais pour certains la protection de l'enfance et aussi un marché.

Illuminés, faux mages, psychologues de bazar, psychanalystes de pacotille s'y entendent pour battre monnaie. Spéculant sur le mal-être de la jeunesse on va dire à certains d'entre-eux que leur "échec" dans la vie ne peut avoir qu'une cause : avoir été abusé dans son enfance. La preuve leur dit-on ? Vous ne vous en souvenez pas ! Ainsi on va fabriquer des "victimes" hypnotisées par leur mémoire soudainement "retrouvée" à l'aide de "*flashes*" jaillis de rêves éveillés.

On va convaincre des époux désespérés dans des divorces difficiles d'accuser l'autre d'abus sexuels pour permettre la destruction du lien avec les enfants.

## **Un renversement de la charge de la preuve**

Comment la justice – qui doit être précautionneuse – peut-elle s'y retrouver quand une fille jusque-là aimante décrète brutalement que ses parents sont des violeurs, que ses échecs s'expliquent tous par leurs turpitudes mais qu'elle ne s'en souvenait pas, qu'elle ne le savait pas, jusqu'à la "révélation" rendue possible grâce à l'aide d'un gourou appelé doctement "thérapeute" ?

Quand une épouse accuse son conjoint parfois rejointe par des enfants pris en main ? Ce sur lesquels cela tombe sont confrontés à une violence considérable. D'abord l'accusation est terrible, ensuite elle vient de ceux qu'on aime ou qu'on a aimés. Mais surtout la justice va se mettre en branle avec ses moyens, qui sont ceux de l'enquête, de la garde à vue, de la mise en examen, de la détention.

Dans ces matières, compte tenu de la pression on assiste à un véritable renversement de la charge de la preuve. Et cette épreuve s'affronte dans la solitude.

## **Un délire complotiste qui empêche la justice de travailler**

Car les accusateurs seront toujours soutenus, entourés, conseillés par ces militants aux motivations suspectes. [Ceux qui n'ont jamais accepté les décisions d'Outreau et dans leur délire complotiste](#) croient ou font semblant de croire à la thèse des réseaux. Les policiers, gendarmes et magistrats qui essaient de faire leur travail de façon équilibrée seront évidemment accusés d'être complices des réseaux.

Aujourd'hui ce phénomène a pris une certaine ampleur. Un petit monde structuré, parfois organisé en véritables sectes s'est emparé de la protection de l'enfance. Il serait temps que les pouvoirs publics se penchent sur ce problème. Cette protection de l'enfance est une question trop sérieuse pour la laisser à leur merci.

L'audiencement du nouveau dossier Legrand s'est effectué à la demande d'une de ces associations. Ce qui est complètement anormal. Il faut mettre la justice à l'abri de cette pression car son rôle dans le traitement de la pédophilie et de l'inceste est essentiel.

La réalité de ce type de criminalité est insupportable et indiscutable. Mais, comme [l'affaire du directeur de l'école de l'Isère l'a récemment démontré](#), il ne peut pas être traité en s'en remettant seulement à la justice. Elle n'est pas armée pour ce qui relève de la prévention et du traitement de ces déviances. Ce rôle est celui de l'État et de la médecine.

La justice pénale est là, comme son nom l'indique, pour punir, pour sanctionner des comportements fautifs. Et en appliquant scrupuleusement, sereinement et sans pression ses règles qui sont celles de la protection de nos libertés publiques